

Séance du : 27 février 2025

n° 04/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Laurent Hourquet est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Pascal ASSEMAT, Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT, Marie-France LOISEL.

En exercice : 63

Présents : 34

**Avait donné pouvoir :**

Valérie GRAFEUILLE-ROUDET à Christine BIGNON, Sophie ADROIT à Florence SIORAT, Serge CAZENAVE à Serge SERRANO, Lison GLEYESSES à Gilbert HEBRARD, Jean-Luc GOUXETTE à Christian FABRE.

Nombre de voix : 39

**Excusés :**

Philippe BARBASTE, Evelyne CESSSES, Philippe HEDIN, Serge KONDRYSZYN, Philippe LASMAN, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Pierre MONOD, Christiane PALOSSE, Charly SERRES.

## **Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 du PETR du Pays Lauragais et ses budgets annexes**

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2025.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie le 3 février 2025 sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en conférence des présidents du 4 février et en Bureau le 6 février et adoptées à l'unanimité.

### **LE CONTEXTE TERRITORIAL**

Depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais est un territoire de projets de 1927 km<sup>2</sup>, regroupant 4 communautés de communes soit 167 communes dans un objectif de coordination territoriale, mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques publiques.

Le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des Terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SCOT valant plan climat.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements ....

Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 110 945 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2025).

### **RETOUR SUR 2024**

L'année 2024 a été marquée par des étapes clés, et notamment :

- La prescription d'un SCOT valant Plan climat en comité syndical du 29 février 2024
- La signature de la convention GAL avec l'autorité de Gestion en avril 2024 dans le cadre du programme 2023-2027
- Le déploiement de Qpilote de manière différenciée selon les demandes des communautés de communes
- La validation de la CGEAC 2024-2026 (délibération du 28/03/2024) dont la signature administrative est en cours de finalisation (14 signataires sur 15)
- La Signature des contrats Bourg-centre des communes de Belpech, Bram, Castelnaudary, Montréal, Sorèze le 10 septembre 2024, dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, et celle de l'avenant au contrat Action cœur de ville de Revel le 21 février 2024
- La création, accompagnée par le Fonds vert, du poste d'animateur sobriété énergétique dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET
- Une délégation de 32 élus et techniciens occitans aux rencontres TEPOS de Loos en Gohelle début octobre
- La 5<sup>ème</sup> édition du Canalathlon le 7 octobre 2024
- La signature de la charte de réseau des moulins le 19 décembre 2024

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

*Siège :* Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif :* 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.00.36.54

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)



Une présentation du rapport d'activités 2024 sera proposée au prochain comité syndical.

## **LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2025**

Cette année 2025 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015, avec notamment :

- Le volet contractualisation et partenariats, à travers le Gal des Terroirs du Lauragais et la programmation LEADER (programmes 2014-2022 et 2023-2027), l'ATI FEDER, le Contrat territorial Occitanie, ses dispositifs bourgs-centres et dotation expérimentation-innovation, ses perspectives en lien avec celles du CRTE de l'Etat, ...

Ces contrats impliquent la définition d'une stratégie territoriale, la mise à jour des maquettes financières, et l'animation de comités de suivi d'autant plus nombreux que le Lauragais est un territoire de coopération interdépartemental.

Les 8 années d'expérience passées à travers ces contractualisations ont permis des ajustements qui aujourd'hui tendent à une efficacité de ce travail partenarial notamment avec le déploiement de l'outil partagé PETR/EPCI/Communes Qpilote.

- L'animation du conseil de développement du PETR, à travers le suivi des 3 groupes de travail aujourd'hui opérationnels qui portent directement des projets (mise en place du second forum culturel du territoire, reprise du déploiement des apéros de pays, mise en récit d'un aménagement souhaitable en vue d'une contribution à la révision du SCOT AEC).
- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire approuvé en 2015, et la définition de nouvelles perspectives 2020-2026 ainsi que l'animation des commissions de travail dédiées (urbanisme, tourisme, culture, transition énergétique).
- Le volet aménagement – Urbanisme, avec notamment la mise en œuvre et le suivi du SCOT opposable, l'élaboration de la seconde révision du SCOT qui aura valeur de PCAET, avec l'adaptation au changement climatique comme fil conducteur du projet, ou encore le renforcement du rôle de conseil à nos communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée.
- La mise en œuvre et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR s'inscrivant pleinement dans la stratégie REPOS de la Région avec notamment l'intégration au SCOT et la définition d'un programme d'actions pour amplifier l'opérationnalité de ce dispositif.

Ce programme d'actions vise notamment à la sobriété énergétique et au développement d'ENR sur le territoire, mais également à la réduction des GES via des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. A titre d'exemple, le PETR poursuit son expérimentation sur la mobilité alternative que la Région et le LEADER ont accompagné, en s'appuyant sur des communes ou communautés de communes volontaires du territoire au bénéfice des citoyens afin d'impulser changement de pratique et déploiement de politiques publiques de mobilité.

Par ailleurs, sur le volet de la sobriété énergétique et la rénovation des bâtiments publics, une animation territoriale a été déployée selon un accompagnement sur mesure, plus efficace. Ce projet est complété du déploiement d'une ingénierie accompagnant l'émergence d'un collectif citoyen de développement des ENR. Le PETR du Pays Lauragais siège d'ailleurs au Comité Régional de l'Energie, co-piloté par la Région, en tant que référent Régional des PETR.

La mise en réseau à des échelles supra territoriales et le partage d'expérience sont également une des missions phares du PETR, notamment sur le volet environnemental. A titre d'exemple, sur l'impulsion du PETR du Pays Lauragais, une délégation d'élus et techniciens

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.00.60.35.54

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2025

Application agréée E-legalite.com

de l'Occitanie (représentants de 4 PETR différents) s'est rendue au séminaire TEPOS 2024 de Loos en Gohelle. Cette dynamique sera renouvelée en 2025 avec pour ambition de candidater à un accueil de TEPOS sur le PETR du Pays Lauragais en 2026.

La commission transition énergétique assure également la poursuite de l'étude des dossiers environnementaux appelant du Leader.

- Le développement touristique à travers notamment la mise en réseau des 4 OTI du territoire et le pilotage de l'animation du collectif moulin, la mise en place d'une charte graphique dédiée, et l'externalisation d'un reportage photo, le partenariat avec le SICOVAL pour le projet Canalathlon 2025 ...

La commission tourisme assure également la poursuite de l'étude des dossiers touristiques appelant du Leader.

- La mise en œuvre de la stratégie culturelle du territoire avec notamment l'animation de la Convention de Généralisation de L'éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) sur le territoire (nouveau programme 2024-2026), le pilotage des projets « parcours de rayonnements culturels » en partenariat avec les communautés de communes, l'animation de la plateforme culturelle du Pays, ...)

La commission culture assure également la poursuite de l'étude des dossiers culturels appelant du Leader.

- Le PETR s'attache à participer activement à de nombreux réseaux et autres formes de coopération, à l'image de l'assemblée des territoires, la « conférence des SCOT », appuyé sur l'Occitanie par la fédération nationale des SCOT, en partenariat avec la Région, ainsi qu'à la conférence de Gouvernance ZAN, l'ANPP, .... Par ailleurs, le territoire poursuit son implication au sein de l'interscot du Grand Bassin Toulousain.
- Enfin, le PETR continue à développer sa communication en 2025, notamment les relais / partenariats avec ses communautés de communes ainsi que l'animation et l'actualisation de son site internet prévue pour l'été 2025.

## **L'APPUI DES PARTENAIRES**

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du PETR, est sollicité cette année encore pour un soutien financier au fonctionnement de la structure à hauteur de 50 000 € (sous réserve de vote de son instance décisionnelle), en plus de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre la révision n°2 du SCOT et l'évaluation du SCOT en cours.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de 52 250 € (sous réserve de vote de son instance décisionnelle).

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 80 500 € interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et transition énergétique-

Sur le volet Culture, la DRAC est sollicitée à hauteur de 20 000€ pour soutenir le projet d'éducation artistique et culturel du PETR.

Sur le Volet transition énergétique, le PETR bénéficie d'un soutien financier du Fonds vert pluriannuel à hauteur de 60% des dépenses éligibles relatives au poste d'animation de la sobriété énergétique et à la mise en œuvre de la stratégie de transition écologique (116 250€). Sur 2025, il est proposé d'inscrire un peu plus de 39 000€ en recettes.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04 31 20 00 50

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-031-200050938-20250227-04\_2025\_BIS

## LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2025

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### *Recettes*

- Subvention d'ingénierie LEADER : 80 550€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 25 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 52 250 €
- Fonds vert : 39 336 €
- DRAC : 20 000 €
- ADEME : 26 902 €
- Agence de l'eau : 12 222 €
- Contribution des CC membres (base 2024 à 3.45€) : 382 760 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 118 000€
- TEPOS 2026 : 22 004 €

#### *Dépenses*

##### ▪ **Charges de personnel**

L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour de 11 agents en moyenne depuis 2018. Elle se compose de :

- Poste de Direction, Assistante de direction (comptabilité, budget, ressources humaines..), Chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique, animateur sobriété énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication), gestionnaires GAL, agent d'entretien.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente 9,8 ETP sur l'année 2025 avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. Elle se compose de 9 femmes et 2 hommes. 6 agents sont fonctionnaires territoriaux, 2 en CDI et 3 en CDD.

L'enveloppe de la charge de personnel correspondante, incluant les évolutions de carrières, provisions CET, avancement du point d'indice est estimée à 553 700€.

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, formation/séminaire, entretien, frais structurels ...) : 128 000€.
- Volet SCOT-AEC : 44 500 € : Frais principalement liés à du fonctionnement. Les dépenses relatives aux études sont inscrites en section d'investissement. Inclus l'accompagnement à la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique ainsi qu'un livrable pour les travaux du groupe CODEV SCOT adaptation au changement climatique, subventionné dans le cadre de TACCT
- Volet transition écologique : 38 000 € Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission transition écologique : coordination maîtrise et développement ENR (charte et émergence projet citoyen), voyage d'étude (TEPOS, climat urbatur), Animation maîtrise de l'énergie, projet d'expérimentation des mobilités alternatives – relais communes, Coordination EPCI mise en œuvre plan climat ...
- Volet Culture et patrimoine : 26 500 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture) : animation CGEAC, suivi et animation du Parcours de rayonnement culturel 2024, animation commission et plateforme culturelle, second forum culturel (CODEV) ...

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04.67.66.56.34

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2025

Application agréée E-legalite.com

- Volet Tourisme : 8 000 € Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme : coordination et animation du réseau des Moulins (visite moulins hors territoire), Suivi de l'opération bistrots de pays, Communication, mise en place et suivi d'événements (Eductour, bourse d'échanges, Canalathlon sur le territoire du Sicoval, encarts publicitaires)
- Actions de communication : dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées), suivi de l'actualisation du site internet
- Actions du Conseil de Développement : frais de fonctionnement (260 €). A noter, les dépenses des groupes de travail sont réparties dans les thématiques détaillées ci-dessus.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### *Recettes*

- Travaux : Subventions (R.A.R.) : 57 369 €
- Subvention Leader sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (prêt de VAE) (R.A.R.) : 13 888€
- DGD SCOT : 30 000€
- FCTVA : 4 754 €

### *Dépenses*

- SCOT – révision n°2 / valant PCAET : externalisation des études environnementales, marché complémentaire AEC, DAACL : 85 019 €
- Supports tourisme (charte graphite moulin et reportage photo) : 10 000€
- Site internet : 10 000€
- Travaux, ajustements du siège administratif : 5 000€
- Autres investissements :
  - o Divers investissements (mobiliers bureaux, ordinateurs...) : 2 200 €
  - o Remboursement capital prêts : 23 750 €

A noter, ces propositions budgétaires ont été travaillées dans un souci d'économie par chacune des commissions de travail et le Bureau, permettant de réduire de près de 10 000€ les dépenses initialement envisagées.

Selon ces orientations budgétaires, le budget du PETR n'est pas équilibré et fera l'objet de réflexions au sein de la commission finances en prévision du vote du budget en comité syndical.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Pour information, à ce jour, le montant des subventions en attente est estimé à 900 635 € (686 828 € sur le budget principal et 213 807 € sur le budget annexe) justifiant ainsi le renouvellement de la ligne de trésorerie lors du précédent comité syndical.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, et au regard des baisses de subventions et de la réduction de l'appui technique qui s'annoncent, les membres du Bureau proposent à l'unanimité pour 2025, de poursuivre la dynamique d'une légère augmentation régulière basée sur l'inflation.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.70.00.00.00

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2025

Application agréée E-legalite.com

## LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 132 000€ (Dépenses et recettes réelles) permettant une stabilité des contributions des communautés de communes.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### *Recettes*

- Subvention LEADER : 104 535 €
- Participation des communautés de communes : 27 736 €

#### *Dépenses*

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 118 000 €
- Frais divers (déplacements, frais de structure...) : 10 000 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### *Recettes*

Pas de recette

#### *Dépenses*

- Achats ordinateurs : 4 400 €

Les deux sections (fonctionnement et investissement) s'équilibrent avec les écritures d'ordres.

## LE BUDGET ANNEXE DE LA TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit :  $1600 \times 8.4 = 13\,440$  kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous faisons à EDF pour la vente des kWh que nous injectons sur le réseau, se fait annuellement. Pour information, le gain de la première année a été de 1 036.50 € et de 1073.70€ la seconde année.

Le budget annexe de la toiture photovoltaïque porte sur l'électricité produite non autoconsommée et revendue.

#### **Le budget :**

Recettes = revente électricité = 1 100 €

Dépenses = 2 000 €

Les deux sections (fonctionnement et investissement) s'équilibrent avec les écritures d'ordres.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.70.41.11.11

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20250227-04\_2025\_BIS

A noter : le PETR, produisant 10 MW cumulés, a obligation d'élaborer ce budget annexe au vu de l'arrêté du 10 juillet 2024 publié au JO le 17 juillet 2024 fixant le seuil de production à 1MW cumulé par collectivité pour les opérations d'autoconsommation au sens de l'article L. 315-1 du code de l'énergie.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical à l'unanimité :**

- 1) PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- 2) PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 27 février 2025.

**Le Président,**



**Gilbert HEBRARD**

*Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.50.54

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20250227-04\_2025\_BIS